RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire et en limite des communes de Bardonnex, Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Confignon, Genève, Laconnex, Lancy, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates Soral, Thônex, Troinex et Veyrier.

du 7 juillet 1976

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord des communes intéressées ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

A R R E T E

B. de valider les dénominations suivantes :

CV 21628

1. Route de Saint-Julien

de la place du Rondeau 13 (à Carouge), à la frontière française (douane de Perly), en passant sur le territoire ou en limite des communes de Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates et Perly-Certoux.

2. Route de Florissant

du boulevard des Tranchées (Genève), au pont de Sierne (Thônex), par Conches (Chêne-Bougeries).

CV 25291

3. Route de Veyrier

de la rue de la Fontenette (Carouge), au chemin de Sous-Balme (à Veyrier), par le plateau de Vessy.

4. Route de Troinex

de la route de Drize (Carouge), à la frontière française (douane de Bossey), par La Combette (Veyrier)

./.

Séance du 7 juillet 1976

CV 8745 5. Route de Drize - Carouge / Veyrier

de la place du Rondeau (Carouge), au pont de Drize (limite).

CV 523 6. Route d'Annecy - Plan-les-Ouates / Troinex / Bardonnex

du pont de Drize (limite communale de Veyrier), à la frontière française (douane de Landecy, sur Bardonnex).

7. Route des Acacias - Genève (Plainpalais) / Carouge

du pont des Acacias (Genève), au carrefour de l'Etoile (Carouge).

8. Route du Grand-Lancy - Lancy / Onex / Confignon

du carrefour de l'Etoile, à la route de Chancy 179, par le Grand-Lancy.

CV 6785 9. Avenue des Communes-Réunies - Lancy / Plan-les-Ouates

de la route du Grand-Lancy, à la route de Saint-Julien (y compris les raccordements).

CV 21490 10. Route de Saconnex-d'Arve - Plan-les-Ouates / Bardonnex

de la route de La Chapelle, à la route de Foliaz (à Charrot).

11. Rue Jean-PELLETIER - Chêne-Bourg

de l'avenue PETIT-SENN, à la rue de Genève 26.

Jean-PELLETIER (1836-1879) fut instituteur et secrétaire de la mairie, poète et fondateur d'un prix scolaire.

CV 1287/ 12. Route de Bardonnex - Plan-les-Ouates / Bardonnex

de la route de Saint-Julien 177, à la place de Brunes (à Bardonnex).

13. Rue Jacques-GROSSELIN - Carouge

de la rue de Lancy 15, au boulevard des Promenades.

Jacques-GROSSELIN (1835-1892), travailla "dans la fabrique" à Genève, fut député au Grand Conseil, puis maire de Carouge à deux reprises.

14. Place du Rondeau - Carouge

comprise entre la rue Ancienne, la route de Drize, la route de Saint-Julien et le boulevard des Promenades.

./.

15. Route de Soral - Confignon / Bernex / ~~Laconnex~~ / Soral

de la route de Chancy (croisée de Confignon), à la route de Rougemont (à Soral). CV - 22640

C. de modifier les A.C.E. suivants :

- A.C.E. du 6 mars 1974 (Chêne-Bougeries / Chêne-Bourg / Thônex)

16. Route de Malagnou

de la place Emile-GUYENOT (Genève / Eaux-Vives), à la route de Sous-Moulin (Thônex), voies supérieures et inférieures, à l'ouest.

17. Route Blanche

de la route de Sous-Moulin (Thônex), voies supérieures et inférieures, à l'est, à la frontière française (douane de Vallard).

- A.C.E. du 29 juin 1965 - Carouge

18. Avenue Cardinal-MERMILLOD

de la rue du Pont-Neuf, à la rue de la Fontenette.

- A.C.E. du 13 novembre 1951 - Plan-les-Ouates

CV 3662 19. Route du Camp

de la route de Saint-Julien 89, à la route de Saconnex-d'Arve (à Saconnex-d'Arve-dessous).

- A.C.E. du 16 février 1972 - Bardonnex

20. Route des Hospitaliers

de la route de Saconnex-d'Arve (Compesières), à la route d'Annecy (à Croix-de-Rozon).

- A.C.E. du 15 octobre 1965 - Thônex

21. Avenue de Thônex

part de la route de Florissant (au pont de Sierne), et aboutit à la rue de Genève 90. Cette dénomination étant donnée à la future artère de contournement de Villette.

./.

Séance du 7 juillet 1976

- A.C.E. du 5 août 1932, chiffre 5 - Thônex

22. Route de Sous-Moulin

part de l'avenue PETIT-SENN 22 (Chêne-Bourg), et aboutit à la frontière française (douane de Fossard-Vernaz), sur Thônex, à l'est du hameau de Fossard.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er août 1976

* * *

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Cadastre	1 ex.
Police	1 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	1 ex.

CONSEIL D'ETAT RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

